

Séance du 7 juin 2024



Commune de SAINT-FRONT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trente mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en  
exercice : **11**  
Présents : 7  
Votants : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS** : - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE -  
Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Catherine MOREL

**ABSENTS** :

**EXCUSES** : Sonia MAUREL - Séverine CELLE - Lionel PEYRELONG - Jean-  
Baptiste SANGLARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Catherine MOREL

**OBJET : Subvention exceptionnelle à l'Association « les soirées de Roffiac »**

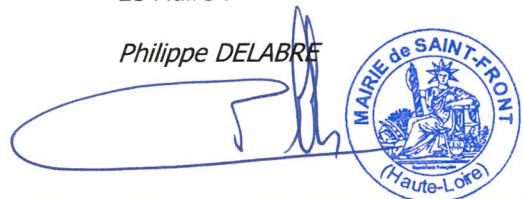
Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention de l'association « les soirées de Roffiac » qui organise tout au long de l'année des spectacles en soirée. Cette subvention aidera à lancer l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de : **500.00 €** à l'association « les soirées de Roffiac » pour son lancement.
- **Précise** que cette subvention sera imputée au compte 6574, subventions diverses, du budget communal.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

Fait et délibéré en Mairie  
le 7 juin 2024  
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20240607-24\_06\_009-DE  
Reçu le 11/06/2024